

## Compte-rendu de la séance du **CONSEIL MUNICIPAL** du **Lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019 – 18h30**

Date de convocation : 27/06/2019

### ► **APPEL ET RECENSEMENT DES PROCURATIONS**

L'an deux mille dix-neuf, et le premier juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Arles sur Tech, régulièrement convoqué le vingt sept juin, s'est réuni en salle des mariages, sous la Présidence de Monsieur René BANTOURE, Maire

Assisté de :

#### **ETAIENT PRESENTS :**

- MM. Henri BONNAFOUS, Pierre BOUZAGE, Mmes Marie Rose BOUISSET, Marguerite GAMMELIN, Yannique GRUEL, M. André XIFFRE Adjoint,
- M. Pierre AZEMA, Mme Catherine BARNEDES, M. Philippe CASSO, Mme Rebecca COX, MM. David PLANAS, Jean Luc POCH, Mmes Maryline PUJOLAR, Jocelyne RIBUIGENT, M. Henri SALA, Mme Nicole WOLKONSKY, Conseillers Municipaux.

#### **ETAIENT ABSENTS :**

- Charlotte FRIGERIO
- Jean-Louis DUCH-SOLE
- Bruno QUINTA
- Sébastien RAYA

#### **Observations**

- Mme Edith DEVOS : démission Juillet 2016
- Liliane BARBES décédée

\_ \*\_ \*\_ \*\_ \*\_

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance

### ► **ADOPTION du PROCES VERBAL de la séance du 27 mai 2019**

M. le Maire (ou son représentant) fait procéder au vote du procès-verbal que l'ensemble du Conseil Municipal a reçu avec la convocation

UNANIMITE

### ► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Yannique GRUEL est désignée secrétaire de séance.

\_ \*\_ \*\_ \*\_ \*\_

### I- **Compte rendu des délégations du Maire :**

Décisions 2019 N°	Objet	alinéa	Date signature	Visa S/Préfect.
<b>39</b>	<b>Marchés Accords-cadres Contrat de prestation</b> Ville d'Arles sur Tech / Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU agissant en sa qualité de Directeur, (mandataire) pour un «Concert Festival Radio France Occitanie Montpellier» Ensemble Diabolus in Musica Mardi 23 Juillet 2019 – 21h00 – Abbaye, Salle de la Crypte, Arles-sur-Tech, organisé dans le cadre des "Chapitres d'Arles" Montant de la prestation : à titre gracieux	4	23/05/2019	24-mai
<b>40</b>	<b>Louage de choses Convention de location</b> Ville d'Arles sur Tech / Monsieur René GANQUET, demeurant au 20 bd du Riuferrer à Arles sur Tech, pour la mise à disposition d'un local situé aux Toiles du Vieux Moulin Période du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2020. Loyer mensuel de 100 €	5	23/05/2019	24-mai
<b>41</b>	<b>Marchés Accords-cadres Contrat de prestation</b> Ville d'Arles sur Tech / L'entreprise "Mille et une Étoiles" située au 71 rue Chenard et Walcker - 66 000 PERPIGNAN pour la conception du spectacle, la fourniture et la livraison des produits pyrotechniques, la mise en œuvre et le tir par les artificiers spécialisés et l'assurance responsabilité. Montant de la prestation : 6 000 €	4	24/05/2019	24-mai
<b>42</b>	<b>Louage de choses Convention de mise à disposition d'un terrain</b> Ville d'Arles sur Tech / Monsieur Jacques DUNYACH Mise à disposition à titre gracieux d'un terrain sis Camp de l'Abat, à Arles sur Tech et cadastré AN 36, demeurant à Montferrer Période du 1er juin 2019 au 31 mai 2020, renouvelable par tacite reconduction.	5	24/05/2019	27-mai

43	<b>Marchés Accords-cadres</b> <b>Achat de prestation</b> Ville d'Arles sur Tech / L'entreprise BERGER LEVRAULT sise à PEROLS (34 470), 195 rue Alfred Sauvy, pour la fourniture de 4 journées de formations sur le logiciel Berger Levrault concernant la gestion financière, la paie et les ressources humaines, pour 4 agents de la collectivité. Montant de la prestation : 3 360,00 euros	4	28/05/2019	31-mai
44	<b>Marchés Accords-cadres</b> <b>Marché de travaux</b> Déclaration de procédure sans suite du marché de réhabilitation du bâtiment El Palau dans le cadre du POCTEFA EFA 045/PATRIMC@T pour motif d'intérêt général sur la base des articles R 2185-1 et R2185-2 du code de la commande publique pour les motifs : • Economiques : le cout estimé des travaux dépasse le budget pouvant être alloué par la commune ; • Insuffisance de concurrence, la plupart des lots ne comportaient qu'une seule offre ou pas d'offres. (7 lots infructueux, 7 lots une seule offre).	4	29/05/2019	31-mai
45	<b>Marchés Accords-cadres</b> <b>Achat de prestation</b> Contrat avec l'Association Els Tirons, pour la réalisation d'un concert pour la Fête de la Musique, dans le cadre des Chapitres d'Arles le vendredi 21 juin de 19h00 à 21h00 – Place René DUNYACH, Arles-sur-Tech Montant de la prestation : 600,00 € TTC	4	03/06/2019	04-juin
46	<b>Louage de choses</b> <b>Convention de location</b> Ville d'Arles sur Tech / Monsieur Gérard LOPEZ demeurant 48 rue du Belmaig à Arles sur Tech, pour la mise à disposition d'un local situé aux Toiles du Vieux Moulin Période du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2020. Loyer mensuel de 51,50 €	5	03/06/2019	04-juin
47	<b>Marchés Accords-cadres</b> <b>Achat d'un copieur</b> Ville d'Arles sur Tech / BUROFAX 30 sis Chemin de Palau 66700 Argelès sur Mer. pour l'achat d'un photocopieur Lexmark XC 40 A4 couleur pour le service de l'administration générale Modalités financières : • Loyer de 39 € HT / mois • Contrat d'entretien « Maintenance connectique » de 5 € HT/ mois Le cout total est de 2 640 € HT sur une durée de 5 ans.	4	05/06/2019	12-juin
48	<b>Marchés Accords-cadres</b> <b>Fourniture, installation et maintenance d'un serveur de télécommunication avec Orange Business Services</b> Ville d'Arles sur Tech / Orange Business Services, Agence Entreprises Occitanie, domiciliée à 30 avenue Marcel Dassault, BP 55840, 31506 TOULOUSE CEDEX Pour objet la fourniture, l'installation et la maintenance du serveur de télécommunication et des postes téléphoniques sur l'ensemble des sites de la commune d'Arles sur Tech comme mentionné au bon de commande. Le coût de la prestation : Maintenance annuelle : 473,24 € HT Loyer mensuel : 257,77 € HT	4	12/06/2019	12-juin
49	<b>Louage de choses</b> <b>Convention de location</b> Ville d'Arles sur Tech / comité des fetes d'Arles sur Tech, représenté par son Président Monsieur Raymond MARTINEZ, 9 rue du Canigou Arles-sur-Tech 66150, pour la mise à disposition d'un véhicule à titre gracieux Période du 28 juin 2019 au 01 septembre 2019 inclus.	5	17/06/2019	18-juin
50	<b>Marchés Accords-cadres</b> <b>contrat de prestation</b> Ville d'Arles sur Tech / Monsieur Carlos MURIAS, agissant tant en son nom qu'en sa qualité de mandataire des musiciens de la formation pour le Concert «Une p'tite soirée américaine», dans le cadre des Chapitres d'Arles le Mardi 20 août 2019 – 21h00 – Eglise Saint-Sauveur, Arles-sur-Tech, Arles-sur-Tech Montant de la prestation : 1 300,00 € TTC	4	19/06/2019	24-juin
51	<b>Marchés Accords-cadres</b> <b>Contrat de prestation</b> Ville d'Arles sur Tech / L'entreprise SUD TRAITEMENT 22, rue Benoît Fourneyron - 66 000 PERPIGNAN. Le devis a pour objet la surveillance anti-termites par le système d'injections pour l'église Sainte-Marie - 66 150 Arles-sur-Tech pour une durée d'un an. Le coût de la prestation : Montant du devis 739,48 € TTC (613,23 HT).	4	20/06/2019	24-juin

## Finances

### 2- Décision Modificative N° 4 (M. le Maire – H. Bonnafous) :

Vu la délibération N° 40/2019 du 27 mai 2019

Vu la délibération N° 47/2019 du 27 mai 2019

Vu la nécessité de racheter à la commune d'Amélie-les-Bains, une partie du terrain alloué pour la construction du centre d'intervention et de secours, il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires.

→ Le Conseil Municipal, après échange de vues :

- ▶ **AUTORISE** le Maire à effectuer une ouverture de crédits suivante :

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Article	OP.			Article	OP.		
2111		Acquisitions de terrains	15 697.50	1641		Emprunt	14 197.50
2111		Frais notaire	1 500.00				
<b>TOTAL</b>			<b>17 197.50</b>	<b>TOTAL</b>			<b>17 197.50</b>

- ▶ **AUTORISE** le Maire (ou son représentant) à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents

[Délibération n° 49 / 2019](#)

UNANIMITE

### 3- Formations Berger Levraut sur E-Magnus - Convention financière avec le SIAEP (M. le Maire – H. Bonnafous) :

Vu la requête du SIAEP de faire participer ses agents à des formations Berger Levraut organisées et financées par la commune en 2019, il convient d'établir une convention financière avec le SIAEP pour remboursement d'une partie de ces formations.

→ Le Conseil Municipal, après échange de vues :

- ▶ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant à signer la convention financière avec le SIAEP concernant ces formations Berger Levraut pour une participation du SIAEP à hauteur de 1 260€ TTC (correspondant à 1,5 jours)
- ▶ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

[Délibération n° 50 / 2019](#)

UNANIMITE

## Ressources Humaines

### 4- Modification du tableau des effectifs (M. Le Maire)

Vu la précédente délibération n° 08/2019 en date du 04 mars 2019 relative au Tableau des effectifs

Le Maire expose qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique pour remplacer un agent en reclassement sur un autre service de la commune,

→ Le Conseil Municipal, après échange de vues :

- ▶ **CREE** 1 poste d'Adjoint Technique à 27/35<sup>ème</sup>
- ▶ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget, chapitre 012.
- ▶ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de cette délibération et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier.

[Délibération n° 51 / 2019](#)

UNANIMITE

### 5- Délégué à la Protection des Données Mutualisées - Convention avec le Centre de Gestion (M. Le Maire)

Monsieur le Maire expose que les personnes publiques sont confrontées à la mise en œuvre, depuis le 25 mai 2018 du règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016).

Que dans ce cadre, le CDG66 propose la mise en place d'un délégué mutualisé à la protection des données personnelles, dont le coût, avantageux par rapport aux prestations privées, est fixé en fonction de la strate de population de la collectivité.

Il présente ainsi les éléments constitutifs de la convention relative à ce service et au coût de celui-ci.

Monsieur le Maire précise que le conseil communautaire dans sa séance du 28 mai dernier a délibéré en faveur du conventionnement de l'EPCI et qu'il serait intéressant que l'ensemble des communes membres délibèrent en ce sens afin d'obtenir une réduction de 20% du coût proposé par le centre de gestion.

→ Le Conseil Municipal, après échange de vues :

- ▶ **DECIDE** de faire appel à ce service et désigner comme Délégué à la Protection des Données de la Commune la personne attitrée du Centre de Gestion.
- ▶ **ADOpte** la convention ci-jointe avec le centre de Gestion en précisant les conditions d'exécution de ce service.

[Délibération n° 52 / 2019](#)

UNANIMITE

## Voirie

### 6- Dénomination et numérotation de rues – secteur du calciné (M. Le Maire)

Le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur dénomination.

Le projet de dénomination des rues de la commune est présenté au Conseil Municipal :

Le nouveau secteur du calciné va créer deux voies supplémentaires, il est proposé de nommer :

- Rue du René MUR la voie montante après le chemin du mas Pécan ;
- Rue Jordi BARRE, la future voie du lotissement (2<sup>ème</sup> tranche).

Décide de la numérotation numérique coté pair (coté droite) et impair (coté gauche) en montant les rues.

→ Le Conseil Municipal, après échange de vues :

- ▶ **VALIDE** le plan ci-après définissant les rues :
  - René MUR
  - Jordi BARRE.
- ▶ **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

[Délibération n° 53 / 2019](#)

UNANIMITE

## Intercommunalité

### 7- Convention de mutualisation des moyens entre le Collège, la Communauté des Communes du haut-Vallespir et la commune, pour la restauration des élèves des écoles maternelles et primaires d'Arles sur Tech : Avenant n°4 (M. Le Maire)

Vu la délibération 65/2015 relative à la signature d'une Convention tripartite pour l'utilisation des équipements du collège pour la restauration scolaire

Vu l'avenant n°2 proposé par le Conseil d'Administration du collège en date du 27 juin 2017 et la délibération N° 47/2017 du 28 aout 2017

Vu l'avenant n°3 proposé par le Conseil d'administration du collège Jean Moulin relatif à :

- La modification de l'article 3 de l'avenant n°2 (Suivi des effectifs)
- La modification de l'article 6 des avenants 1 et 2 (Tarif et dépenses de fonctionnement)
- La modification de l'article 8 de l'avenant 1 (Mise à disposition du personnel)

Et la délibération 54/2018 du 31 juillet 2018.

→ Le Conseil Municipal, après échange de vues :

- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant N°4 à la convention de mutualisation des moyens entre le collège « Jean Moulin » d'Arles sur Tech, la Communauté de Communes du Haut Vallespir, et la commune d'Arles sur Tech pour la restauration des élèves de l'école primaire et maternelle d'Arles sur Tech
- ▶ **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents y afférents.

[Délibération n° 54 / 2019](#)

UNANIMITE

## Administration Générale

### **8- Convention de collaboration culturelle entre la Fondation du Grand théâtre du « Liceu » de Barcelone et la commune d'Arles sur Tech Convention** (M. Le Maire)

Vu la délibération 34/2018 du 22 mai 2018,

Le Maire expose que comme l'année dernière il a été contacté par la Fondation du grand théâtre du Liceu de Barcelona pour participer à l'évènement « el Liceu a la fresca ».

Celle-ci a pour but principal de promouvoir et mener à bien toutes les initiatives qui favorisent la promotion et le renforcement de la culture musicale de l'opéra en mettant l'opéra à la portée de tous sans limitation économique ni géographique.

Par convention, le « Liceu » et la Commune, souhaitent faire découvrir l'opéra « La Tosca » de Puccini, aux Arlésiens, en le projetant gratuitement sur grand écran,

Vu la proposition du Grand Théâtre du Liceu de Barcelona de faire participer la commune d'Arles sur Tech à l'opération « el Liceu a la Fresca » le vendredi 28 juin 2019.

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le Maire à signer la convention

→ Le Conseil Municipal , après échange de vues :

- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer la convention de collaboration culturelle entre la fondation du grand Théâtre du « Liceu » de Barcelone et la commune d'Arles sur Tech.
- ▶ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

[Délibération n° 55 / 2019](#)

UNANIMITE

## Affaires Diverses